

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents

À notre école

L'école secondaire de l'Île a une Indice de milieu socio-économique (IMSE) de 9 sur une échelle de 10. Nous sommes donc considéré comme un milieu défavorisé à ce point de vue.

L'école compte environ 1300 élèves répartis dans les regroupements suivants:

- 5 classes d'accueil
- 6 classes spécialisées (élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA))
- 1 classe spécialisée (élèves présentant une déficience intellectuelle)
- Adaptation scolaire
- Parcours de formation axés sur l'emploi
- Services CSSPO Pilier et Oasis pour élèves en trouble du comportement et anxieux
- Service régional (élèves présentant un TSA et un trouble grave du comportement)
- Programme d'études intermédiaire (PEI)
- Concentrations Multisports et plein air et Multi-art

Nos valeurs sont les suivantes:

- L'ouverture;
- La persévérance;
- La collaboration;
- La bienveillance.

Objectif de notre projet éducatif:

Agir pour favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble

Portrait de situation



- 72% des élèves et 80 % des membres du personnel se sentent en sécurité à l'école;
- 78% des élèves trouvent que la surveillance est adéquate de la part des adultes
- 53% des élèves perçoivent que les adultes interviennent lorsqu'ils sont ridiculisés ou exclus
- 34,6% des élèves disent avoir de la difficulté à exprimer comment ils se sentent
- 47% des élèves ne se sentent pas traités de façon juste

- #### Priorités
- Révision, rédaction et diffusion des procédures d'encadrement claires dans l'ensemble de l'école.
 - Mobilisation et engagement du personnel dans l'application uniforme des procédures d'encadrement.
 - Collaboration et implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la prévention et formation en lien avec la violence dans un souci d'inclusion et de vivre-ensemble.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

- Assurer une bonne coordination des divers programmes de prévention et ateliers de sensibilisation.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par négociation, soit par médiation.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents

Nos moyens

Pour la violence à caractère sexuel nous prévoyons:

- Analyser de ce qui est fait selon les différentes offres afin d'assurer un déploiement cohérent et structuré.
- Animer des ateliers de prévention de partenaires de la communauté (CALAS, Jeunesse IDEM, etc)
- Inviter le Projet Roxane pour la prévention de la violence dans les relations
- Arrimer entre les programmes de prévention et le cours de CCQ.

Pour l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale:

- Faire le portrait de la situation de l'école et construction d'outil en lien avec la polarisation avec le PREV

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence:

Nous visons à ce que 90% des élèves se sentent inclus en planifiant des interventions pour favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble:

- Tenue de la foire de l'implication
- Rendre les activités accessibles à tous (subventionner les inscriptions au besoin)
- Soutenir les initiatives des élèves favorisant le vivre-ensemble et l'inclusion
- Comité des activités de masse
- Partenariats externes (Commission jeunesse, Santé publique, etc.)
- Implication des parents (diffusion d'outils auprès des parents, comités IED et CÉ)
- Diffusion de la politique de soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre auprès du personnel (prévu le 18 mars)
- Disponibilités à des capsules de la campagne « Mets-toi à ma place » sur les micro-agressions auprès des élèves
- (Commission jeunesse de la Ville de Gatineau)

Faire
ÉQUIPE
pour le
bien-être de
tous

Le personnel sera outillé pour mieux intervenir lors de différentes situations.

Pour les parents, il y aura différents dispositifs de diffusion d'informations par le biais des réseaux sociaux, feuillets explicatifs, ressources disponibles à l'école ou à l'externe, dates des différents événements.

Nous sommes associé avec différents partenaires externes

Les élèves auront leur voix via le conseil des élèves et un forms est disponible pour dénoncer certaines situations

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Confidentialité

Voici nos mesures retenues:

- S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction)
- Développer le réflexe d'avoir la discussion dans un lieu propice (bureau, salle, etc.)
- Faire preuve de discréetion en prenant soin de ne pas divulguer d'informations confidentielles aux élèves, aux parents ou au personnel non concernés
- Protéger l'identité du dénonciateur
- Ne pas discuter de la situation avec les élèves et le personnel non-impliqués

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation:

Rapport au dossier

- Retrait de classe
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois))

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Tous les signalements sont traitées de façon confidentielle.

Communiquez avec l'école:

819-771-6126, poste 848700
scradmin@csspo.gouv.qc.ca



ou 819-771-6126, poste 848736 (ligne anonyme)

Pour porter plainte: En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Adam Gagnon

819-771-6126, poste 848700

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Marie-Pier Lemieux (TTS)

France Paquette (Psychoéducatrice)

Marilyn Goulet (ADPEC)

CSSPO

Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Ligne Parents

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

CISSSO

811 option 2

cissso-outaouais.gouv.qc.ca

CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

1 800 331-2311

www.cavac.qc.ca

CIASF

Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

819 595-1905

www.ciasf.org

Commission des services juridiques

1-800-842-2213

www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou
819-776-6060

Aidez-moi svp

aidezmoisvp.ca